

Sécurité globale - Déclaration commune contre la loi sécurité globale et pour les libertés publiques

OUI à la liberté, NON à l'État policier,

L'ÉTAT, QUI SE VEUT DE DROIT, EST IMPARFAIT, MAIS IL PERMET ET GARANTIT L'EXERCICE DES CONTRE-POUVOIRS INDISPENSABLES À LA DÉMOCRATIE.

La loi de 1881 sur les libertés et les responsabilités de la presse en est un exemple.

Au prix de longues luttes d'autres contre-pouvoirs (les syndicats, les associations, les partis politiques, les autorités publiques indépendantes tel le/la défenseur.se des droits, les institutions judiciaires, les lanceurs-euses d'alerte, les mobilisations sociales, les journalistes et la presse, etc.) se sont imposés pour éviter les abus des autorités publiques et des services qui sont leurs exécutants.

Quoi qu'on pense de l'État de droit, celui-ci suppose que la police puisse être qualifiée de républicaine c'est-à-dire qu'elle soit au service des citoyens pour assurer leur sécurité et permettre l'exercice de leurs libertés et de leurs droits.

C'est pourquoi le Pouvoir politique ne peut pas déroger, à minima, à l'article 12 de la déclaration de 1789 : « La garantie des droits de l'Homme et du Citoyen nécessite une force publique : cette force est donc instituée pour l'avantage de tous, et non pour l'utilité particulière de ceux auxquels elle est confiée ». À la lecture de cet article de valeur constitutionnelle, il faut exiger que la proposition de loi dite de « sécurité globale » soit retirée puisqu'elle a été conçue pour l'utilité particulière des forces de l'ordre...

Ce ne sont pas seulement les seuls articles 21, 22 et 24 qui doivent être retirés. Ne sont pas plus acceptables, la partie 2 par exemple, qui ouvre à la privatisation et l'article 25 autorisant le port d'armes aux policiers en dehors de leur service, dans les établissements recevant du public. (exemple de l'École)

C'est donc bien l'ensemble de cette loi qui doit être rejeté.

L'ÉTAT POLICIER EST CELUI DANS LEQUEL L'AUTORITÉ PUBLIQUE N'ADMET PAS LES CONTRE-POUVOIRS ET UTILISE LES FORCES DE POLICE POUR DES ACTIONS DE RÉPRESSION SANS CONTRÔLE.

Un ministre de l'intérieur n'a pas à être « *porte-parole de policier-ères ni de certains de leurs syndicats* ». Il est le garant de la sécurité publique, celle des citoyen-nés.

Nous constatons la dérive autoritaire continue du Président de la République et de ce gouvernement qui résulte d'un long processus initié par leurs prédécesseurs. Ils trouvent dans la situation sanitaire actuelle, en négligeant les contre-pouvoirs, un terreau fertile pour la régression des libertés. C'est dans ce contexte, qu'en plus de démonstrations de violence toujours plus intenses, des lois liberticides, criminalisant les moyens de luttés (manifestations / occupations d'universités / grèves / etc.), sont proposées par le gouvernement ou ses parlementaires. Les délits racistes commis par des policiers et les violences policières se sont multipliées de façon révoltante encore tout dernièrement.

La loi « sécurité globale » prépare l'impunité des policiers et policières chargé-es des opérations de maintien de l'ordre et développe la société de surveillance sans contrôle (drones, reconnaissance faciale, etc.). Les pouvoirs de police s'étendraient à des intervenant-es précédemment non armés (polices municipales, agent-es privés de sécurité) et aux chaînes de commandement mal déterminées.

Oui au contrôle citoyen qu'il faut instaurer pour garantir le respect des libertés fondamentales
Il est urgent que les citoyen·nes puissent contrôler l'institution policière à travers une instance indépendante autre que l'IGPN.

Face à ces graves dérives qui menacent tout un chacun·e dans la défense de ses libertés :

nous appelons l'ensemble des forces du mouvement citoyen et social et la population à refuser la loi sur la sécurité globale qui doit être retirée immédiatement et sans conditions !

Nous l'affirmons haut et fort :

- non à un État policier et autoritaire.
- non à une société de contrôle et surveillance généralisée.
- retrait immédiat et sans condition de la loi Sécurité globale.
- oui, à une société de liberté et de solidarité.

Appel au rassemblement
pour le retrait de la loi « sécurité globale »
Mardi 01 décembre 2020
18h00
Place de la préfecture le Mans